

Réunion du Conseil au niveau des Ministres, 28-29 octobre 2020

PROCESSUS D'ÉLABORATION DES NORMES : RAPPORT D'ÉTAPE

Ce document est diffusé sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE et ne reflète pas nécessairement les positions officielles des Membres de l'OCDE.

JT03467127

Table des matières

Résumé	4
1. Examen du processus d'élaboration des normes	7
2. Utiliser les normes pour faire face aux défis émergents.....	10
2.1. Mesures face à la COVID-19 et impact de la crise pour les travaux futurs.....	10
2.2. Faire face aux autres défis posés à l'action publique.....	11
3. Avoir un impact.....	14
3.1. Promouvoir la mise en œuvre et la diffusion.....	14
3.2. Impact sur l'action publique à l'échelle mondiale.....	18
4. Mettre à profit la pluridisciplinarité et la diversité des parties prenantes au sein de l'OCDE	22
Annexe : Activité normative entre mai 2019 et octobre 2020.....	25
Instruments juridiques adoptés ou révisés depuis mai 2019 (y compris lors de la RCM de 2019) ...	25
Rapports au Conseil sur la mise en œuvre, la diffusion et le maintien de la pertinence des instruments depuis mai 2019	26
Graphiques	
Graphique 1. État d'avancement de la mise en œuvre des Plans d'action des comités.....	8
Graphique 2. Projection actualisée de l'activité normative de l'OCDE.....	9
Graphique 3. Pertinence des instruments juridiques existants de l'OCDE au regard de la réponse face à la crise due à la COVID-19 et aux mesures à prendre pour s'en relever	10
Graphique 4. Prendre en considération l'impact de la COVID-19 dans les nouveaux instruments juridiques de l'OCDE.....	11
Graphique 5. Initiatives innovantes à l'appui de la diffusion et de la promotion de la mise en œuvre des instruments juridiques de l'OCDE - exemples de 2019.....	16
Graphique 6. Des avantages obtenus grâce à des normes de l'OCDE	18
Graphique 7. Exemples d'impact des instruments juridiques de l'OCDE	19
Graphique 8. Adhésion de non-Membres aux instruments juridiques de l'OCDE	20
Graphique 9. Une tendance croissante à la collaboration horizontale et à la consultation de multiples parties prenantes lors de l'élaboration ou de la révision des instruments juridiques de l'OCDE.....	22
Graphique 10. Exemples récents de l'association de multiples parties prenantes à des normes de l'OCDE.....	24
Encadrés	
Encadré 1. Principales idées à retenir.....	5
Encadré 2. Faire face aux défis émergents - exemples récents.....	12
Encadré 3. Faciliter la mise en œuvre des instruments juridiques.....	14
Encadré 4. Initiatives à l'appui de la diffusion.....	15

Terminologie de l'OCDE

Le présent rapport emploie les termes suivants selon l'acception qui leur est donnée à l'OCDE, tout en reconnaissant qu'ils peuvent avoir une signification différente dans les autres organisations internationales :

- Normes de l'OCDE : ensemble des instruments juridiques de l'OCDE et autres types de principes et de lignes directrices élaborés dans le cadre de l'OCDE. De nombreuses normes de l'OCDE, mais non la totalité, ont été intégrées dans des instruments juridiques de substance de l'Organisation.
- Instruments juridiques de l'OCDE : ensemble des Actes de substance de l'OCDE adoptés conformément à l'article 5 de la Convention relative à l'OCDE (Décisions et Recommandations) et des autres instruments juridiques élaborés dans le cadre de l'OCDE (essentiellement Déclarations et accords internationaux). Ce terme est le plus souvent utilisé pour désigner des instruments juridiques de substance mais peut également renvoyer à des instruments juridiques internes de l'OCDE (comme les Résolutions, par exemple). Il couvre à la fois les instruments juridiques contraignants (par exemple les Décisions et les traités internationaux) ainsi que les instruments juridiques non contraignants (par exemple les Recommandations, les Déclarations).

Résumé

1. Avec près de 250 instruments juridiques actuellement en vigueur, l'OCDE est, depuis sa création, aux avant-postes de la conception d'une action publique de pointe, et a établi des normes qui font date dans une variété de domaines, tels que l'investissement, la fiscalité, l'environnement et le respect de la vie privée. Ces normes phares sont de plus en plus utilisées dans les cadres nationaux et internationaux, ce qui témoigne de l'importance croissante de ce type d'instrument pour l'action publique et du rôle de l'OCDE en tant qu'instance internationale d'établissement de normes.

2. En 2016, l'OCDE a lancé son Examen du processus d'élaboration des normes afin de s'assurer que ses normes continuent de répondre aux défis que rencontrent les gouvernements et de renforcer ainsi leur impact et leur pertinence. Dans le cadre de cet examen, 28 comités de l'OCDE ont approuvé leurs Plans d'actions respectifs relatifs à l'établissement de normes qui définissent, le cas échéant, les mesures à prendre relatives aux instruments juridiques existants sous leur responsabilité, et proposent de nouveaux instruments à élaborer. Depuis le début de l'Examen, l'Organisation a ainsi renforcé son activité normative, notamment en abrogeant et en révisant un certain nombre d'instruments juridiques obsolètes.



3. Le présent rapport porte sur les activités normatives menées depuis le précédent rapport, qui a été présenté à la Réunion du Conseil au niveau des Ministres (RCM) de 2019 [C/MIN(2019)13]. Au cours de cette période, l'OCDE a adopté ou révisé 19 instruments juridiques dans divers domaines de l'action publique, des neurotechnologies et de l'intelligence artificielle (IA) à l'intégrité et la lutte contre la corruption dans les entreprises publiques et à la gouvernance des infrastructures, en passant par la prévention de l'exploitation sexuelle dans le contexte de la coopération pour le développement. En outre, afin de renforcer l'impact des instruments juridiques sous leur responsabilité, et de promouvoir leur mise en œuvre et leur diffusion, les comités de l'OCDE ont constitué des

boîtes à outils et des outils innovants et interactifs, comme l'Observatoire des politiques relatives à l'IA et le Cadre d'action en matière de bonne gouvernance publique, et ont organisé des dizaines de manifestations, séminaires, formations et consultations.

4. La période couverte par le rapport se recoupe en partie avec la crise sanitaire, économique et sociale la plus grave au regard des 60 ans d'existence de l'OCDE. Les répercussions de la pandémie de COVID-19 transparaissent dans tous les domaines de travail de l'OCDE, et ont modifié le fonctionnement quotidien de l'Organisation. Toutefois, cette époque rend également les normes de l'OCDE utiles pour orienter et accompagner les mesures prises par les pays pour faire face à la crise et s'en relever, dans les domaines, notamment, de la gouvernance des données de santé, des marchés financiers, de la gouvernance des entreprises, de la sécurité numérique et la protection de la vie privée, de la gouvernance publique et de la protection des consommateurs. Afin de rendre ces orientations plus accessibles, la visibilité des instruments juridiques présentant un intérêt au regard de la situation actuelle a été renforcée au moyen du [Recueil en ligne des instruments juridiques de l'OCDE](#), ainsi que dans les réponses clés sur la [plateforme numérique de l'OCDE consacrée à la lutte contre la COVID-19](#).

5. Les comités de l'OCDE ont tous fait preuve de rapidité pour prendre des mesures et à prendre en compte l'impact de la crise dans leurs travaux normatifs en cours et prévus. Ainsi, la révision et la consolidation des instruments juridiques existants dans le domaine du tourisme ont été remises à plus tard afin d'intercaler les travaux à venir visant à s'attaquer aux conséquences désastreuses de la crise sur ce secteur. Autre exemple, le rapport publié récemment et consacré à la mise en œuvre de la Recommandation sur la gouvernance des essais cliniques [C(2020)108] met en lumière le rôle important de cette Recommandation dans la simplification des processus réglementaires régissant les essais cliniques lors de crises sanitaires internationales.

6. Avec près de 30 instruments juridiques ayant trait à divers domaines en discussion au sein des organes de l'OCDE en 2020, des milliards d'euros d'avantages réalisés grâce aux normes de l'Organisation s'appliquant, entre autres, à la fiscalité et aux produits chimiques, un rayonnement mondial sans précédent et un intérêt plus prononcé que jamais suscité à l'échelle internationale, l'OCDE a continué de mener à bien son activité d'établissement de normes et d'être ainsi source de valeur concrète pour ses Membres. De par ses travaux reposant sur des données concrètes et son approche multidisciplinaire, l'Organisation continuera de produire des normes qui aideront les Membres de l'OCDE à faire face à la COVID-19, ainsi qu'à d'autres défis d'ampleur mondiale au cours des années à venir.

Encadré 1. Principales idées à retenir

- **Examen du processus d'élaboration des normes :** L'Examen progresse de manière satisfaisante ; plus de la moitié des actions prévues dans les Plans d'action des comités ont été menées à terme. Par ailleurs, les calendriers initiaux ont été prolongés compte tenu des contraintes budgétaires, des répercussions de la crise due à la COVID-19 et de l'élargissement des travaux visant à inclure de nouvelles révisions d'instruments ou l'élaboration d'instruments nouveaux (section 1).
- **Défis émergents :** Les comités de l'OCDE ont réagi promptement face aux défis d'ampleur mondiale auxquels fait face l'action publique, y compris à la crise due à la

COVID-19, en élaborant des normes innovantes et reposant sur des données concrètes afin de guider les responsables de l'action publique (section 2).

- **Impact à l'échelle mondiale :** Les normes de l'OCDE sont mises en œuvre à l'échelle mondiale et produisent des résultats concrets : économies, harmonisation des règles du jeu, soutien aux réformes de l'action publique et facilitation de la coopération internationale. L'OCDE s'emploie activement à promouvoir la diffusion et la mise en œuvre de ses instruments juridiques, notamment par le biais d'outils et d'initiatives en ligne (section 3).
- **Mise à profit de la pluridisciplinarité et la diversité des parties prenantes au sein de l'OCDE :** De par sa capacité à rassembler différentes communautés d'action et parties prenantes autour d'enjeux spécifiques, l'OCDE est bien placée pour définir et mettre en œuvre des solutions face aux défis actuels - et à ceux de demain (section 4).

1. Examen du processus d'élaboration des normes

7. Le Secrétaire général a lancé en mai 2016 un Examen du processus d'élaboration des normes à l'échelle de l'OCDE (ci-après « l'Examen ») afin de s'assurer que les normes de l'Organisation continuent de répondre aux défis que rencontrent les gouvernements et de renforcer ainsi leur impact et leur pertinence. Cet Examen a été salué par les Membres lors de la RCM de 2016 et, à la RCM de 2017, les Membres se sont félicités des initiatives menées en vue d'accroître la visibilité et la mise en œuvre des normes de l'OCDE au niveau mondial¹.

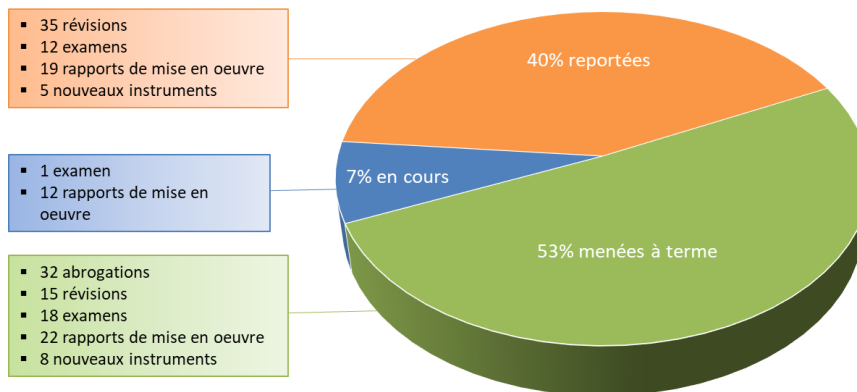
8. L'Examen se déroule en deux phases :

- Au cours de la **première phase** (entre octobre 2016 et juillet 2017), les comités de l'OCDE ont approuvé 28 Plans d'action sur l'élaboration des normes (ci-après les « Plans d'action ») dans le cadre desquels ils ont examiné tous les instruments juridiques relevant de leur responsabilité et sont convenus de réexaminer, de réviser (notamment par consolidation) ou d'assurer le suivi de la mise en œuvre de 134 instruments juridiques d'ici 2021 [[C\(2017\)51/ADD1](#)]. Cette première phase a également été marquée par l'adoption par le Conseil d'un premier ensemble d'actions en juillet 2017, dont l'abrogation de 32 instruments obsolètes [[C\(2017\)80](#)].
- La **seconde phase** de l'Examen (lancée en septembre 2017) est axée sur la mise en œuvre des 28 Plans d'action, y compris la révision et consolidation d'instruments juridiques existants et sur l'examen par les comités d'éventuels nouveaux instruments juridiques dans des domaines où l'OCDE pourrait apporter une contribution utile face aux défis émergents. Cette seconde phase porte également sur la mise en œuvre d'initiatives destinées à améliorer l'activité d'établissement de normes de l'OCDE et à s'assurer qu'il y a des examens plus réguliers de leur pertinence et impact.

9. Depuis mai 2016, 95 actions répertoriées dans les Plans d'action des comités ont été menées à terme, 13 sont en cours d'achèvement, et 71 ont été reportées à une date ultérieure (voir le Graphique 1). Durant l'année écoulée, les comités de l'OCDE ont continué à mettre en œuvre leurs Plans d'action. Plus précisément, 19 instruments juridiques nouveaux ou révisés ont été adoptés, y compris des nouveaux instruments dans des domaines dans lesquels l'Organisation n'avait encore produit aucune norme (tels que les neurotechnologies, le commerce illicite et l'exploitation sexuelle dans le contexte de la coopération pour le développement et l'aide humanitaire), et des instruments existants ont été révisés de manière à veiller à ce que les orientations de l'OCDE restent pertinentes dans les domaines concernés (comme ceux de la sécurité des produits de consommation, de la concurrence et de l'évaluation environnementale). En parallèle, dix rapports sur la mise en œuvre des instruments juridiques ont été présentés au Conseil au cours de cette période (voir l'annexe).

¹ Voir le Compte rendu succinct de la RCM de 2016 [[C/M\(2016\)10/ADD1](#)] et les Conclusions politiques de la RCM de 2017 [[C/MIN\(2017\)9/FINAL](#)].

Graphique 1. État d'avancement de la mise en œuvre des Plans d'action des comités

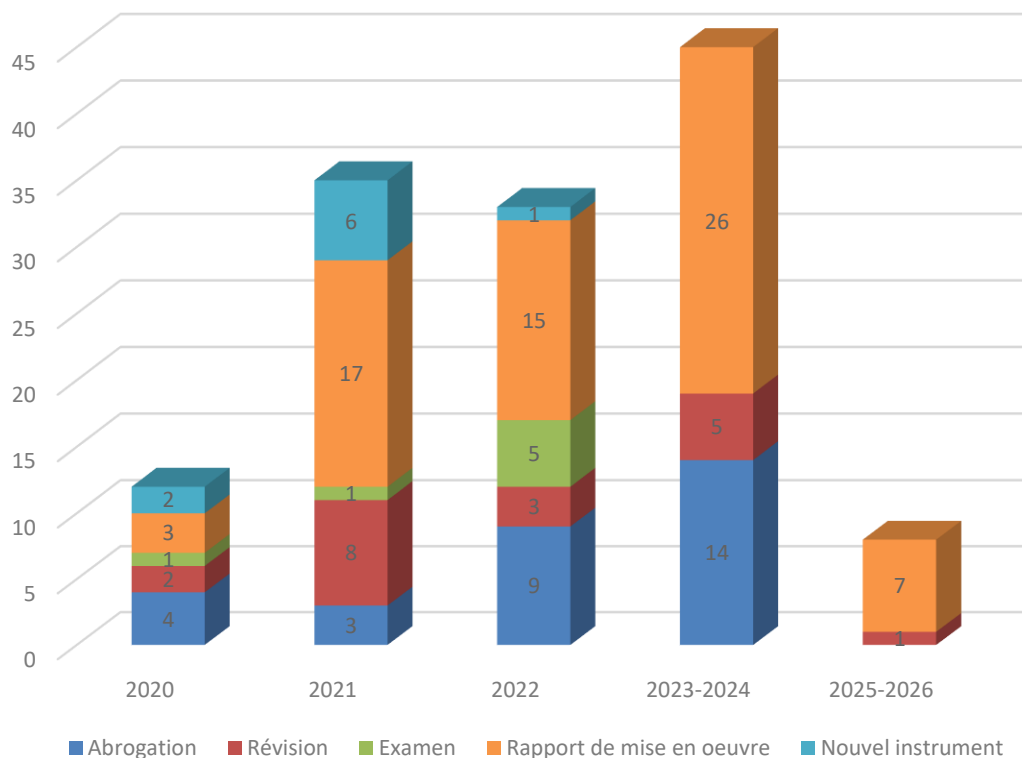


10. La mise à jour d'instruments juridiques existants à la suite de l'examen a contribué à accroître leur pertinence et leur impact. Par exemple, la Recommandation consolidée sur la sécurité des produits de consommation [OECD/LEGAL/0459] se concentre sur des domaines nouveaux et émergents en lien avec la sécurité des produits telles que le commerce électronique, la surveillance des marchés en ligne et les nouvelles technologies, qui n'étaient pas couverts par les six instruments juridiques précédents dans ce domaine. Il s'appuie également sur d'autres instruments juridiques plus récents du Comité de la politique à l'égard des consommateurs et du Comité de la politique de l'économie numérique, créant ainsi complémentarité et cohérence au sein du corps des normes de l'OCDE. En outre, la consolidation des six instruments précédents en une seule Recommandation facilite les efforts de diffusion et de mise en œuvre en fournissant un cadre général. La consolidation a le même effet positif dans le cas de la Recommandation concernant l'évaluation environnementale des projets et programmes d'aide au développement [OECD/LEGAL/0458], qui remplace trois Recommandations adoptées au fil du temps et qui contenaient des dispositions qui se recoupent. Les gouvernements peuvent désormais fonder leur mise en œuvre sur un ensemble de dispositions actualisées et cohérentes.

11. Les révisions et les réexamens d'instruments juridiques, ainsi que les rapports sur leur mise en œuvre, tels que décrits dans les Plans d'actions des comités, devaient initialement être terminés avant 2021. Toutefois, dans le cadre de ce processus, les Plans d'actions évoluent et les travaux ont été élargis au-delà de leur champ d'application et de leur calendrier initiaux, des examens ayant entraîné des révisions ou l'élaboration de nouveaux instruments, comme la revue en cours de la Recommandation sur la lutte contre la corruption dans les transactions commerciales internationales [OECD/LEGAL/0290]. Les travaux ont en outre été parfois retardés en raison d'un manque de ressources et de la nécessité, pour les comités, de se consacrer à d'autres priorités ou à de nouveaux développements dans l'action publique dans leurs domaines de travail. Les répercussions de la crise due à la COVID-19 sur le travail des comités, en particulier, se sont soldées inévitablement par des retards supplémentaires au niveau de la mise en œuvre de certaines actions. Afin de poursuivre dans cette lancée à moyen terme, il serait important d'envoyer un message clair aux comités sur la priorité pour l'Organisation de maintenir la pertinence et l'impact des normes de l'OCDE.

12. Le Graphique 2 présente une projection actualisée de l'ensemble des activités normatives des de l'OCDE pour les trois prochains cycles du Programme de travail et budget.

Graphique 2. Projection actualisée de l'activité normative de l'OCDE



13. En ce qui concerne les initiatives visant à améliorer l'activité normative de l'OCDE, l'Examen a déjà abouti à la mise en place de mécanismes garantissant que les instruments juridiques de l'OCDE continuent de répondre aux besoins des politiques publiques à mesure qu'ils évoluent. Notamment, l'examen de tous les instruments juridiques sous la responsabilité des comités pour déterminer si des mises à jour sont nécessaires fait désormais partie du processus de renouvellement ou de révision quinquennal du mandat. En outre, des dispositions sur l'intervalle maximal entre les rapports au Conseil ont été systématiquement intégrées dans toutes les Recommandations adoptées depuis 2019, les comités ayant opté pour un intervalle plus court dans un certain nombre de cas.² Ces rapports sur la mise en œuvre sont un outil clé pour les comités pour faire le point sur les développements dans le domaine concerné et identifier les lacunes ou les défis dans la mise en œuvre, qui peuvent mériter une mise à jour de l'instrument juridique pour maintenir sa pertinence et son impact.

² Par exemple, la Recommandation sur la gouvernance des infrastructures [[OECD/LEGAL/0460](#)], qui prévoit des rapports tous les cinq ans après son adoption.

2. Utiliser les normes pour faire face aux défis émergents

2.1. Mesures face à la COVID-19 et impact de la crise pour les travaux futurs

14. La crise due à la COVID-19 et ses conséquences ont un impact sur l'ensemble des domaines de travail de l'OCDE. Les normes développées par l'Organisation se sont révélées des ressources potentiellement précieuses à partir desquelles formuler des orientations à l'intention des responsables de l'action publique et soutenir les pays dans leurs initiatives visant à faire face à la crise et à s'en relever. En proposant des orientations relatives à une série d'enjeux d'actualité, des données de santé et de la sécurité numérique à la gouvernance publique et aux affaires financières, les instruments juridiques existants, par leur pertinence, peuvent renforcer le rôle de l'OCDE en tant que source de conseils de politique publique avisés auprès de ses Membres et au-delà (voir le Graphique 3).

Graphique 3. Pertinence des instruments juridiques existants de l'OCDE au regard de la réponse face à la crise due à la COVID-19 et aux mesures à prendre pour s'en relever



Source : OCDE, [Recueil en ligne des instruments juridiques](#) ; OECD Policy Responses to Coronavirus (COVID-19), [Dealing with digital security risk during the Coronavirus \(COVID-19\) crisis](#), [Retirement savings in the time of COVID-19](#), [L'impact territorial du Covid-19 : gérer la crise entre niveaux de gouvernement](#), [Ensuring Data Privacy as we battle COVID-19](#), disponibles à l'adresse suivante : <https://www.oecd.org/coronavirus/en/policy-responses>.

15. L'élaboration de nouvelles normes fondées sur des données probantes pour soutenir l'élaboration de politiques gouvernementales nécessite des recherches, des analyses et des discussions en comités et prendra évidemment du temps. Néanmoins, les comités de

l'OCDE se sont adaptés à la nouvelle donne et ont rapidement modifié leurs activités normatives de manière à prendre en compte ces nouveaux défis lors de l'élaboration de nouveaux instruments juridiques ou la révision d'instruments existants (voir le Graphique 4), dans leurs rapports de mise en œuvre, ainsi que dans leur recherche de nouveaux domaines pouvant se prêter potentiellement à l'établissement de normes. Cette démarche a notamment été suivie lors des débats relatifs aux instruments juridiques dans le domaine du tourisme, et s'est traduite par une modification de l'ampleur de la révision prévue, de manière à tenir compte de l'impact de la crise sur ce secteur. De même, en examinant le rapport sur la mise en œuvre de la Recommandation sur la gouvernance des essais cliniques [C(2020)108], le comité de la politique scientifique et technologique a abordé la question, fondamentale à l'heure actuelle, des essais cliniques motivés par des besoins urgents. La crise due à la COVID-19 souligne l'utilité de la Recommandation pour harmoniser les processus réglementaires régissant les essais cliniques dans les différents pays, un obstacle majeur à la conduite d'essais cliniques essentiels en réponse aux pandémies.

Graphique 4. Prendre en considération l'impact de la COVID-19 dans les nouveaux instruments juridiques de l'OCDE



Note : Pour plus d'informations, veuillez consulter le [Recueil en ligne des instruments juridiques de l'OCDE](#).

2.2. Faire face aux autres défis posés à l'action publique

16. Les défis qui se font jour dans les autres domaines continuent également à être au centre du travail normatif des comités. Au cours de l'année écoulée, l'OCDE a continué à jouer son rôle de précurseur en élaborant des instruments juridiques nouveaux et révisés destinés à répondre aux évolutions récentes survenues dans la technologie, la gouvernance publique, la gouvernance des entreprises et la coopération pour le développement (voir l'Encadré 2 pour des exemples récents, et l'annexe pour la liste complète des instruments juridiques adoptés depuis le rapport dernier à la RCM de 2019). Par ailleurs, en dépit des circonstances inédites dans lesquelles nous nous trouvons, l'Organisation est parvenue à maintenir son activité normative au cours de la crise, et a adopté trois Recommandations

en juin et juillet 2020.³ L'importance constante attachée aux instruments juridiques au cours de cette période - les organes de l'OCDE ont examiné des rapports sur l'élaboration, la révision, le réexamen ou la mise en œuvre de près de 30 instruments juridiques depuis la mi-mars - témoigne de l'intérêt porté par les Membres à cette activité, à une époque où seules les questions prioritaires sont prises en considération.

Encadré 2. Faire face aux défis émergents - exemples récents



Recommandation sur l'innovation responsable dans les neurotechnologies

Cette Recommandation [OECD/LEGAL/0457], qui est le premier instrument international dans ce domaine, est destinée à aider les gouvernements et les responsables de l'innovation à anticiper et relever les défis d'ordre éthique, juridique et social posés par les nouvelles neurotechnologies, tout en favorisant l'innovation sur le terrain. Compte tenu des perspectives considérables offertes par ces technologies en matière de santé, de bien-être et de croissance économique, et des questions qu'elles suscitent, telles que celles de la protection des données, des perspectives d'augmentation de l'être humain et de la vulnérabilité à l'égard des manipulations, la Recommandation vise à aider les gouvernements et les responsables de l'innovation à affronter et anticiper les défis posés à la fois par les troubles neurologiques et les nouvelles neurotechnologies. A cette fin, la Recommandation contient des orientations pour chaque étape du processus d'innovation, et expose clairement l'importance (i) de se conformer à des valeurs élevées telles que celles de la gestion responsable, la confiance, la sécurité et le respect de la vie privée dans ce contexte technologique, (ii) de renforcer les capacités des institutions clés, telles que les organismes de surveillance et les organes prospectifs et consultatifs, et (iii) de favoriser les débats sociétaux, l'innovation inclusive et la collaboration.

Recommandation du CAD sur l'élimination de l'exploitation sexuelle, des atteintes sexuelles et du harcèlement sexuel dans le contexte de la coopération pour le développement et de l'aide humanitaire : principaux piliers de la prévention et de la réponse

Cette Recommandation du CAD [OECD/LEGAL/5020] est le premier instrument international consacré à l'exploitation sexuelle, aux atteintes sexuelles et au harcèlement sexuel qui s'applique à la coopération pour le développement et à l'aide humanitaire. Elle a été élaborée en réponse aux rapports préoccupants faisant état d'exploitation sexuelle et d'atteintes sexuelles dans la coopération pour le développement et l'aide humanitaire, et en reconnaissance du fait que les violences sexistes et les violences à l'encontre des femmes et des filles continuent de faire partie des violations des droits humains et des atteintes à ces droits les plus répandues à l'échelle mondiale. Elle formule des orientations sur les moyens de lutter contre ces phénomènes tout en continuant d'adopter une approche centrée sur les survivantes et les victimes. Elle s'articule autour de six piliers : (i) politiques, normes de conduite professionnelle, changements au niveau de l'organisation et impulsion de la part des dirigeants ;



³ Recommandation concernant l'évaluation environnementale des projets et programmes d'aide au développement [OECD/LEGAL/0458] ; Recommandation sur la sécurité des produits de consommation [OECD/LEGAL/0459] ; Recommandation sur la gouvernance des infrastructures [OECD/LEGAL/0460]

(ii) mécanismes de réponse et de soutien centrés sur les survivantes/survivants/victimes ;
(iii) systèmes et procédures de signalement et de réponse au niveau de l'organisation ;
(iv) formation, sensibilisation et communication ; (v) coordination au niveau international ;
et (vi) suivi, évaluation, partage des enseignements de l'expérience et établissement de rapports.

Source : OCDE, [Recueil en ligne des instruments juridiques](#)

17. Les comités de l'OCDE ont également examiné et proposé des mises à jour importantes d'instruments juridiques existants, afin de tenir compte des évolutions récentes et de veiller ainsi à préserver leur pertinence, en consolidant parfois plusieurs instruments existants de manière à produire une norme globale et actualisée. Depuis le rapport dernier à la RCM de 2019 [[C/MIN\(2019\)13](#)], 12 instruments juridiques issus de la mise à jour d'instruments existants ont été adoptés, dans les domaines de la concurrence, de la protection des consommateurs, de la sécurité numérique, de l'environnement, du développement, des marchés financiers et de l'investissement. Un certain nombre d'instruments juridiques ont été modifiés dans le cadre des mises à jour techniques régulières, notamment dans les domaines des produits chimiques, de l'agriculture et des crédits à l'exportation.

18. L'OCDE continuera d'être aux avant-postes de l'élaboration d'instruments juridiques nouveaux et révisés destinés à relever les défis stratégiques qui se feront jour en 2020 et au-delà ; sept de ces instruments juridiques devraient être élaborés d'ici la fin de l'année ou au premier trimestre 2021, notamment dans les domaines de la concurrence, de l'environnement et de la science et la technologie.

3. Avoir un impact

19. Depuis près de soixante ans, les normes de l'OCDE témoignent du consensus entre les Membres de l'Organisation autour de pratiques optimales reposant sur des données concrètes ; elles sont devenues des références internationales aussi bien pour les Membres que pour les pays Partenaires. Avec des instruments juridiques phares tels que les Codes de libération, la Convention sur la lutte contre la corruption, les Principes de gouvernance d'entreprise du G20/de l'OCDE et la Recommandation concernant les bonnes pratiques statistiques, l'OCDE s'assure un impact d'ampleur mondiale - en termes d'avantages concrets, d'harmonisation des règles du jeu et de promotion de la coopération internationale, et en rassemblant ses pays Membres et Partenaires autour d'objectifs stratégiques communs. Les instruments juridiques de l'OCDE s'appliquant aux domaines de la fiscalité, de l'économie numérique, de l'environnement, de la conduite responsable des entreprises, des entreprises publiques, des pensions et de l'investissement direct étranger sont explicitement reconnus comme constituant la norme internationale dans leur domaine respectif. Cette section met en lumière les principales mesures prises au cours de l'année écoulée pour diffuser les instruments juridiques de l'OCDE et promouvoir leur mise en œuvre, ainsi que des exemples de l'impact des instruments juridiques de l'OCDE sur les Membres de l'OCDE et au-delà.

3.1. Promouvoir la mise en œuvre et la diffusion

20. L'adoption d'un instrument juridique n'est que le début d'un processus : l'impact de l'instrument dépendra de sa capacité à se faire connaître des responsables de l'action publique et de sa mise en œuvre dans la pratique. La mise en œuvre et la diffusion des normes de l'OCDE relèvent de la responsabilité des gouvernements y adhérents ; le Secrétariat travaille activement main dans la main avec les Membres de l'OCDE pour faciliter cette tâche essentielle. Dans le cadre de l'Examen, les comités de l'OCDE ont dressé le bilan des actions entreprises pour soutenir la mise en œuvre et la diffusion des instruments juridiques placés sous leur responsabilité, et ont mis en place des initiatives innovantes pour en renforcer l'impact. Au nombre des actions entreprises au sein des comités de l'OCDE pour prêter appui à la mise en œuvre par les gouvernements figurent des examens par les pairs (notamment dans les domaines de la lutte contre la corruption, de la fiscalité et des statistiques), l'échange de renseignements, la compilation des pratiques optimales, ainsi que l'élaboration d'outils interactifs, d'orientations sur les meilleures pratiques et d'outils d'auto-évaluation (voir l'Encadré 3 et le Graphique 5).

Encadré 3. Faciliter la mise en œuvre des instruments juridiques

Depuis la RCM de 2019, de nouveaux outils ont été élaborés afin de concourir à la mise en œuvre des instruments juridiques de l'OCDE par les gouvernements, et notamment :

- La boîte à outils interactive pour la mise en œuvre de la Recommandation sur la cohérence des politiques au service du développement durable [[OECD/LEGAL/0381](https://www.oecd.org/legal/0381)]⁴, qui formule des orientations concrètes, des listes de vérifications permettant de procéder à des auto-évaluations, des exemples de bonnes

⁴ <https://www.oecd.org/governance/pcsd/toolkit/>

pratiques et des outils pour analyser, renforcer et assurer le suivi des progrès accomplis en matière de cohérence des politiques lors de la mise en œuvre des Objectifs de développement durable (ODD).

- La boîte à outils interactive pour la mise en œuvre de la Recommandation sur le gouvernement ouvert [[OECD/LEGAL/0438](https://www.oecd.org/legal/governance/open-government/)]⁵ fournit quant à elle des orientations concrètes et des études de cas sur la mise en œuvre des dispositions énoncées dans la Recommandation, ainsi que des exemples de boîtes à outils élaborées par les gouvernements.
- Le Manuel sur l'intégrité publique⁶, publié en mars 2020, adresse pour sa part des orientations aux gouvernements, aux entreprises et à la société civile afin de les aider à mettre en œuvre la Recommandation sur l'intégrité publique [[OECD/LEGAL/0435](https://www.oecd.org/legal/governance/public-integrity-manual/)]. Il répertorie les difficultés à surmonter pour mettre en œuvre les 13 principes énoncés dans la Recommandation, et fournit les éléments de base nécessaires à l'instauration d'une culture d'intégrité dans l'ensemble de l'administration et de la société via un système de gestion des ressources humaines reposant sur le mérite et une culture institutionnelle transparente.

21. La diffusion proprement dite, qui concourt à la mise en œuvre, inclut les stratégies et les formations de communication, les manifestations en direction de l'extérieur, les séminaires et les ateliers, et les traductions en d'autres langues (voir l'Encadré 4 et le Graphique 5).

Encadré 4. Initiatives à l'appui de la diffusion

Au nombre des initiatives prises au cours de cette période à des fins de diffusion figurent :

- Des manifestations, séminaires et conférences internationales et régionales, ciblés pour certains sur la COVID-19, par exemple dans le contexte de la politique de la réglementation.⁷
- Des ateliers de formation à l'échelle nationale et régionale, à l'intention des pays Membres et Partenaires, dans des domaines tels que la concurrence, la gouvernance d'entreprise et la conduite responsable des entreprises⁸, destinés à accroître le rayonnement des instruments juridiques applicables à ces domaines.
- L'élaboration de modules d'apprentissage en ligne afin de favoriser la diffusion des instruments juridiques dans les domaines de la fiscalité et l'agriculture dans l'ensemble des pays et des niveaux d'administration.⁹

⁵ <https://oecd-opsi.org/guide/open-government/>

⁶ OCDE (2020), *Manuel de l'OCDE sur l'intégrité publique*, Éditions OCDE, Paris, https://www.oecd-ilibrary.org/governance/manuel-de-l-ocde-sur-l-integrite-publique_84581cb5-fr

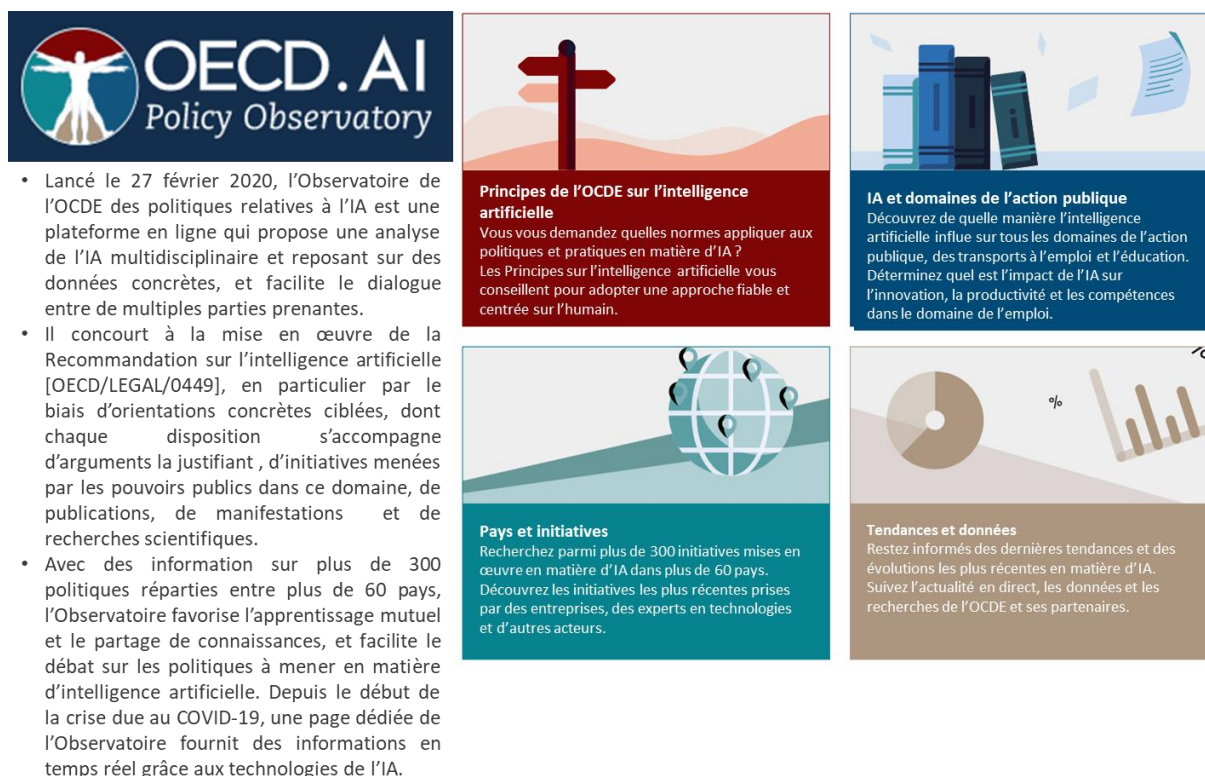
⁷ <http://www.oecd.org/regreform/regulatory-policy/reg-covid-19-activities.htm>

⁸ Voir, par exemple, les manifestations visant à promouvoir la conduite responsable des entreprises en Amérique latine et dans les Caraïbes, <http://mneguidelines.oecd.org/previous-events-promoting-responsible-business-conduct-in-latin-america-and-the-caribbean.htm>

⁹ Voir <https://www.oecd.org/ctp/crime/tax-crime-academy.htm>

- Lettres d'information, vidéos¹⁰ et sites internet promotionnels (par exemple, offices statistiques nationaux et Points de contact nationaux (PCN) pour la conduite responsable des entreprises).
- Traduction d'instruments juridiques de l'OCDE en langues autres que les langues officielles. Quatre instruments juridiques ont ainsi été traduits en sept langues, dont le portugais brésilien, l'allemand, le grecque, le japonais, le letton, le portugais européen et l'espagnol depuis janvier 2019, et d'autres traductions sont en cours.

Graphique 5. Initiatives innovantes à l'appui de la diffusion et de la promotion de la mise en œuvre des instruments juridiques de l'OCDE - exemples de 2019



¹⁰ Voir, par exemple, la vidéo visant à faire connaître la Décision établissant le Système de l'OCDE pour la certification des matériels forestiers de reproduction destinés au commerce international [OECD/LEGAL/0355], disponible à l'adresse : <https://youtu.be/nqGXYz5Sln4>



Le Cadre d'action de l'OCDE en matière de bonne gouvernance publique est un outil global au service de l'évaluation et de la diffusion des instruments juridiques de l'OCDE dans le domaine de la gouvernance publique

Instruments juridiques de l'OCDE pris en compte par le Cadre d'action

Recommandation sur l'intégrité publique

Recommandation sur le gouvernement ouvert

Recommandation du Conseil sur le leadership et les aptitudes de la fonction publique

Recommandation concernant la politique et la gouvernance réglementaires

Recommandation concernant l'amélioration de la qualité de la réglementation officielle

Recommandation sur les lignes directrices de l'OCDE pour la gestion des conflits d'intérêts dans le service public

Recommandation sur les Principes applicables à la gouvernance publique des partenariats public-privé

Recommandation sur les Principes relatifs aux institutions budgétaires indépendantes

Recommandation sur la gouvernance des risques majeurs

Recommandation sur les stratégies numériques gouvernementales

Recommandation sur les marchés publics

Recommandation sur les Principes pour la transparence et l'intégrité des activités de lobbying

Recommandation sur la gouvernance budgétaire

Recommandation sur l'égalité hommes-femmes dans la vie publique

Comités responsables: CGP CPR

- Il promeut leur mise en œuvre via une approche intégrée qui favorise la cohérence et aide les gouvernements à mettre au jour les arbitrages à opérer lors de la conception et la mise en œuvre des réformes de la gouvernance publique.
- Il sera utilisé comme outil d'autoévaluation et d'évaluation comparative afin de repérer les domaines de gouvernance spécifiques nécessitant des réformes. Il est également un outil d'orientation, en mettant à disposition des ressources et des liens vers des informations plus détaillées sur les instruments juridiques, les boîtes à outils et les données de l'OCDE.

Source : <https://oecd.ai/> et <https://www.oecd.org/governance/policy-framework-on-sound-public-governance/>.

22. Parmi les examens par pays menés au cours de l'année écoulée au regard d'instruments juridiques de l'OCDE, ayant contribué à la fois à la diffusion et la mise en œuvre de ces derniers, l'on trouve notamment l'examen des politiques et des pratiques en vigueur en Argentine pour lutter contre les soumissions concertées dans les marchés publics¹¹, l'évaluation par l'OCDE du système statistique et statistiques clés de l'Argentine¹², les examens par les pairs des Points de contact nationaux pour la conduite responsable des entreprises de l'Argentine, du Canada et du Royaume-Uni¹³, l'examen des marchés publics en Allemagne¹⁴, et un examen de l'égalité femmes-hommes en milieu professionnel aux Pays-Bas¹⁵. Dans son récent rapport sur la mise en œuvre de la Recommandation concernant les bonnes pratiques statistiques [C(2020)102], le Comité des statistiques et de la politique statistique a estimé que les examens par les pairs relatif à la mise en œuvre de la Recommandation se sont avérés utiles pour l'élaboration de recommandations de politiques publiques visant à renforcer les systèmes statistiques nationaux, et a encouragé les Adhérents à la Recommandation à se soumettre à un examen par les pairs. Le rapport s'appuie en partie sur l'examen entrepris par le Mexique. Des évaluations de pays spécifiques au regard d'instruments juridiques de l'OCDE font

¹¹ OCDE (2019), *Fighting Bid Rigging in the Procurement of Public Works in Argentina*, disponible à l'adresse suivante <https://www.oecd.org/daf/competition/Fighting-bid-rigging-procurement-public-works-Argentina-EN-web.pdf>

¹² <https://www.oecd.org/statistics/good-practice-toolkit/countryassessments/OECD-Assessment-of-the-Statistical-System-and-Key-Statistics-of-Argentina.pdf>

¹³ OECD (2019), *OECD Guidelines for Multinational Enterprises National Contact Point Peer Reviews: Argentina*, <https://mneguidelines.oecd.org/Argentina-NCP-Peer-Review-2019.pdf>; OECD (2019), *OECD Guidelines for Multinational Enterprises National Contact Point Peer Reviews: Canada* <https://mneguidelines.oecd.org/Canada-NCP-Peer-Review-2019.pdf>; OECD (2019), *OECD Guidelines for Multinational Enterprises National Contact Point Peer Reviews: United Kingdom*, <https://mneguidelines.oecd.org/UK-NCP-Peer-Review-2019.pdf>

¹⁴ OECD (2019), *Public Procurement in Germany: Strategic Dimensions for Well-being and Growth*, OECD Public Governance Reviews, OECD Publishing, Paris, <https://doi.org/10.1787/1db30826-en>

¹⁵ OECD (2019), *Part-time and Partly Equal: Gender and Work in the Netherlands*, OECD Publishing, Paris, <https://doi.org/10.1787/204235cf-en>

également partie du processus d'adhésion à l'Organisation, ainsi que du processus d'adhésion des Pays partenaires à certains instruments.

3.2. Impact sur l'action publique à l'échelle mondiale

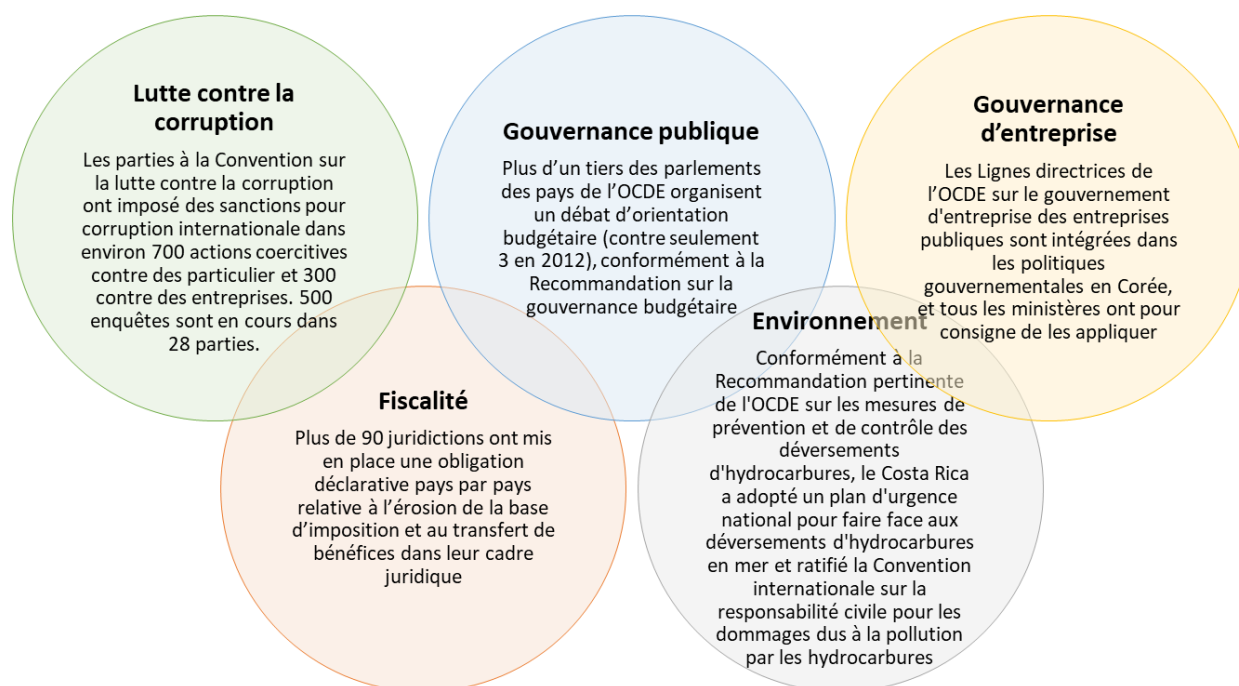
23. L'impact d'une norme de l'OCDE, particulièrement en termes d'harmonisation des règles du jeu, dépend également de la mesure dans laquelle les responsables de l'action publique connaissent cette norme, dans les pays Membres, mais également dans les non-Membres de l'Organisation. Les normes de l'OCDE sont source d'avantages concrets (Graphique 6), de coordination internationale et d'échange d'informations ; elles sont le fer de lance des réformes et des réalisations de l'action publique à l'échelle nationale. La présente sous-section traite particulièrement d'exemples concrets et récents d'impacts d'instruments juridiques de l'OCDE sur l'action publique, au sein des pays Membres et au-delà (Graphique 7).

Graphique 6. Des avantages obtenus grâce à des normes de l'OCDE

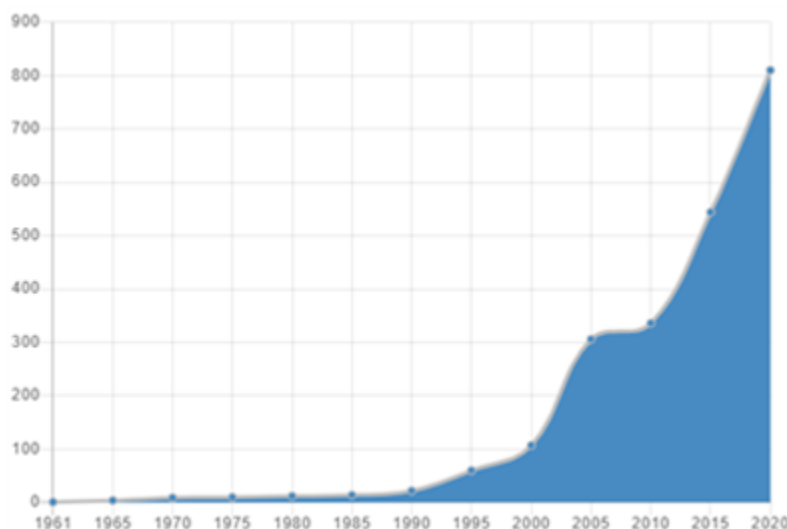


Source : OCDE, Mettre la barre plus haut, 2019

Graphique 7. Exemples d'impact des instruments juridiques de l'OCDE



24. Les normes de l'OCDE atteignent les Membres et non-Membres de l'Organisation de différentes manières. Le processus d'adhésion contribue grandement à la mise en œuvre de réformes de l'action publique, en amenant de nouveaux pays à se conformer aux instruments juridiques et aux pratiques optimales de l'OCDE. Ainsi, le Costa Rica, qui a été invité à devenir Membre de l'Organisation en mai 2020 [C(2020)41/FINAL], a entrepris des réformes qui ont entraîné des transformations dans les domaines de la lutte contre la corruption, de la gouvernance des entreprises publiques et du secteur bancaire, et les statistiques. L'intérêt croissant dont font part les pays Partenaires pour adhérer aux normes de l'OCDE et les mettre en œuvre, ainsi que pour participer dans le travail concerné du comité, est un autre signe révélateur de leur succès. Au cours de la dernière décennie, les adhésions de non-Membres à des instruments juridiques de l'OCDE se sont multipliées, 41 nouvelles demandes ayant été soumises depuis la RCM de 2019 et 71 adhésions ayant été menées à terme (ainsi que dix ratifications supplémentaires de la Convention amendée concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale [OECD/LEGAL/0382] et de 13 ratifications de la Convention multilatérale pour la mise en œuvre des mesures relatives aux conventions fiscales pour prévenir l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices [OECD/LEGAL/0432] au cours de cette période) à l'heure de la rédaction du présent document. Le Graphique 8 (ci-dessous) montre une augmentation globale du nombre total d'adhésions par des non-Membres aux instruments juridiques de l'OCDE ; les tendances en matière d'adhésion varient cependant en fonction des non-Membres ainsi que des instruments juridiques concernés.

Graphique 8. Adhésion de non-Membres aux instruments juridiques de l'OCDE

Source : <https://legalinstruments.oecd.org/fr/stats>.

25. Les actions menées par les non-Membres pour mettre en œuvre les instruments juridiques renforcent considérablement l'impact de ces derniers, en diffusant les pratiques optimales de l'OCDE et en ayant valeur d'exemple pour les autres pays de la région. Les amendements apportés par le Brésil à sa législation et sa réglementation en 2019, dans le contexte de son processus d'adhésion aux Codes de libération de l'OCDE, constituent un de ces exemples. Ces amendements visaient à éliminer la limite de capital pour les investisseurs étrangers dans les sociétés de transport aérien brésiliennes, augmenter la limite d'investissement à l'étranger des fonds de pension ouvert brésiliens, faciliter la participation étrangère et l'établissement dans le secteur bancaire brésilien, et à autoriser la participation accrue dans le secteur de la réassurance par des prestataires étrangers. Les défis qui se posent étant de plus en plus d'ampleur mondiale, comme l'illustre la crise due à la COVID-19, la capacité de l'OCDE à énoncer des orientations internationales à l'appui de la prise de mesures coordonnées sur l'ensemble de la planète est plus importante que jamais.

26. Au-delà des gouvernements individuels, les instruments juridiques de l'OCDE s'imposent de plus en plus parmi les autres organisations intergouvernementales et les enceintes de gouvernance mondiale. En particulier, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a adhéré en 2020 à la Recommandation du CAD sur l'articulation entre action humanitaire, développement et recherche de la paix [OECD/LEGAL/5019], et des demandes d'adhésion de trois autres organisations intergouvernementales sont pendantes¹⁶. Les instruments juridiques de l'OCDE servent également de référence à d'autres organisations internationales, à l'image du Règlement de l'Union européenne sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le

¹⁶ Au moment de la rédaction du présent rapport, trois autres demandes d'adhésion à cette Recommandation du CAD, adressées par des organisations intergouvernementales (le Programme alimentaire mondial, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et l'Organisation internationale pour les migrations) sont en cours d'examen.

secteur des services financiers de novembre 2019¹⁷, qui mentionne le Guide de l'OCDE sur le devoir de diligence pour une conduite responsable des entreprises, faisant l'objet d'une Recommandation de l'OCDE [[OECD/LEGAL/0443](#)]. Les normes de l'OCDE restent en outre des livrables importants pour le G20, ainsi que l'a illustré la Déclaration des Chefs d'État et de gouvernement du G20 à Osaka en juin 2019¹⁸ qui salue les Principes du G20 sur l'intelligence artificielle (IA) issus de la Recommandation de l'OCDE sur l'intelligence artificielle [[OECD/LEGAL/0449](#)]. Sous la présidence de l'Arabie saoudite en 2020, les ministres du numérique du G20 ont réaffirmé leur soutien aux Principes sur l'IA et se sont engagés à les promouvoir conformément aux priorités nationales.

27. Enfin, les instruments juridiques de l'OCDE ont également un impact considérable sur le secteur privé, certains d'entre eux visant à instaurer un environnement international cohérent pour les entreprises, et à promouvoir l'équité, la transparence et l'intégrité. Ainsi, les Principes de gouvernance d'entreprise du G20/de l'OCDE sont l'une des normes clés endossées par le Conseil de stabilité financière (CSF), et définissent, dans les faits, les principes de base à respecter par les entreprises du monde entier. De même, les instruments juridiques existant dans les domaines des crédits à l'exportation et de la valorisation des déchets sont intégrés dans les cadres juridiques et d'action nationaux, et guident les entreprises intervenant dans ces secteurs. S'agissant de la conduite responsable des entreprises, à ce jour, 49 gouvernements ont mis en place des PCN pour promouvoir les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et traitent les cas de non-respect par les entreprises. Depuis mai 2019, plus de 30 circonstances spécifiques ont été examinées par des PCN, et sur les cas qui ont été réglés, cinq ont abouti à un accord entre les parties, et huit adressaient des recommandations à l'entreprise concernée. Les entreprises se réfèrent également activement au Guide de l'OCDE sur le devoir de diligence, et l'intègrent à leurs propres pratiques.

¹⁷ RÈGLEMENT (UE) 2019/2088 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers, disponible à l'adresse suivante : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:32019R2088&from=EN>

¹⁸

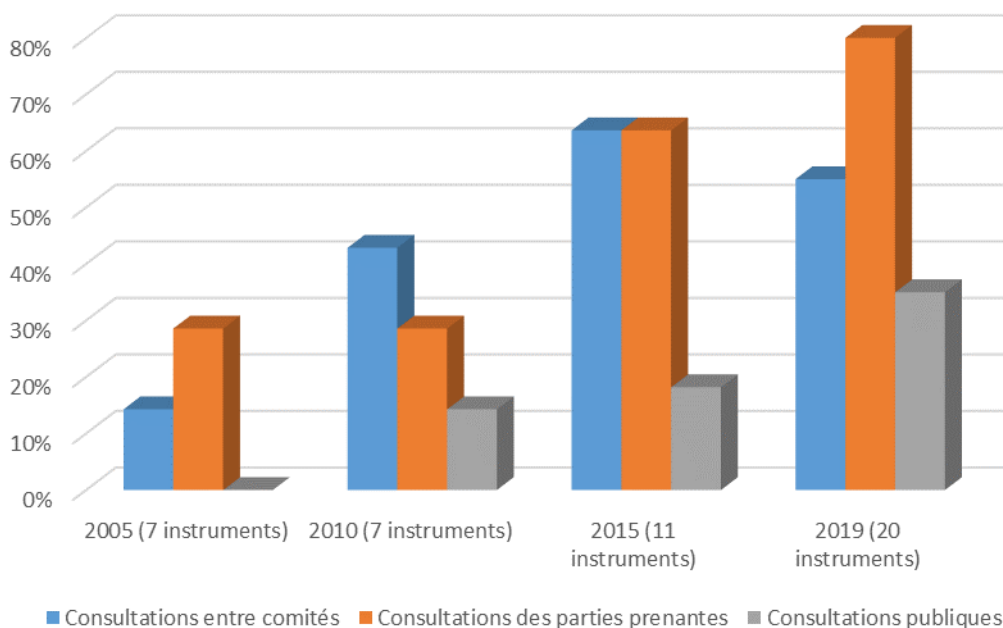
https://www.mofa.go.jp/policy/economy/g20_summit/osaka19/en/documents/final_g20_osaka_leaders_declaration.html

4. Mettre à profit la pluridisciplinarité et la diversité des parties prenantes au sein de l'OCDE

28. L'un des atouts spécifiques que l'OCDE met à profit pour élaborer ses normes est sa couverture d'un large éventail de domaines d'action, ainsi que sa puissance de rassemblement de parties prenantes provenant de contextes différents. Les défis émergents auxquels sont confrontés les pouvoirs publics étant de plus en plus complexes et nécessitant de concilier des intérêts divergents, la capacité de l'OCDE à rassembler diverses communautés d'action et des acteurs variés sera essentielle à sa réussite en tant qu'instance d'établissement de normes à l'échelle internationale (Graphique 9).

Graphique 9. Une tendance croissante à la collaboration horizontale et à la consultation de multiples parties prenantes lors de l'élaboration ou de la révision des instruments juridiques de l'OCDE

Pourcentage de chaque type de consultation dans le nombre total d'instruments juridiques adoptés chaque année



Note : Le nombre total d'instruments juridiques adoptés chaque année figure entre parenthèses. Un instrument peut donner lieu à plusieurs types de consultation.

Source : OCDE, [Recueil en ligne des instruments juridiques](#)

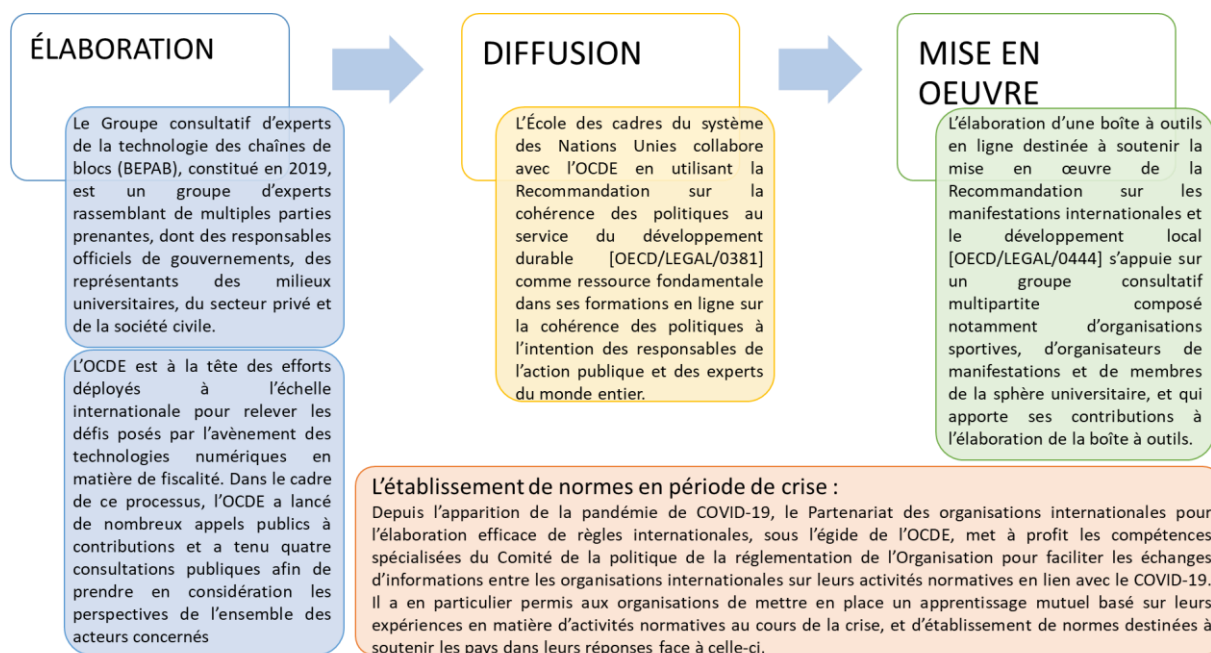
29. Les travaux multidisciplinaires impliquant des consultations entre comités font de plus en plus partie intégrante du processus d'élaboration des instruments juridiques nouveaux et révisés de l'OCDE. Ils jouent également un rôle important dans la diffusion de ces instruments, concourent à leur mise en œuvre et contribuent à en assurer le suivi. Des consultations entre différents comités techniques de l'OCDE ont eu lieu dans environ deux tiers des processus d'élaboration ou de révision d'instruments juridiques adoptés depuis la RCM de 2019 (voir l'intégralité de la liste en annexe). Ce processus

multidisciplinaire se traduit par le développement d'instruments juridiques capables de s'attaquer efficacement à des défis transversaux posés à l'action publique, en ce qu'ils mettent à profit les compétences complémentaires de différentes communautés d'action de l'OCDE. Au nombre des exemples récents figurent la Recommandation concernant l'évaluation environnementale des projets et programmes d'aide au développement [OECD/LEGAL/0458] élaborée par le Comité des politiques d'environnement et le Comité d'aide au développement, et la Recommandation sur l'innovation responsable dans le domaine des neurotechnologies [OECD/LEGAL/0457], élaborée par le Comité de la politique scientifique et technologique, en consultation avec un certain nombre d'organes de l'OCDE, afin de veiller à ce que les perspectives de la santé, la gouvernance publique, la politique de la réglementation et d'autres domaines soient prises en compte dans les mesures à recommander pour faire face aux défis de gouvernance dans ces technologies nouvelles et pour les anticiper.

30. Les projets horizontaux, destinés à renforcer la collaboration et les échanges entre communautés d'action à l'OCDE, peuvent constituer un cadre à l'intérieur duquel inscrire le développement d'instruments juridiques transversaux applicables à des enjeux qui le sont également. Ainsi, la Recommandation sur l'intelligence artificielle (IA) [OECD/LEGAL/0449] a été élaborée au titre du projet horizontal *Vers le numérique*, tandis que la Recommandation sur la gouvernance des infrastructures [OECD/LEGAL/0460] est l'un des livrables du projet horizontal sur les Politiques stratégiques au service d'infrastructures durables [C(2020)119]. Plus généralement, les projets horizontaux peuvent promouvoir les consultations entre comités et l'organisation de manifestations conjointes destinées à diffuser et soutenir la mise en œuvre des instruments juridiques relevant de leurs domaines respectifs.

31. L'impact de l'OCDE en tant qu'instance d'établissement de normes provient également de la capacité de l'Organisation à rassembler différentes parties prenantes au-delà des gouvernements - entreprises, syndicats, organisations de la société civile, acteurs universitaires, communautés d'experts techniques et autres organisations internationales - et de leur permettre de contribuer, à partir de leurs perspectives spécifiques, au développement (Graphique 9 ci-dessus), à la diffusion et à la mise en œuvre des instruments juridiques de l'OCDE. Plusieurs exemples récents ont illustré cette faculté, notamment le rassemblement de groupes d'experts multipartites lors de la phase préliminaire de l'élaboration d'un nouvel instrument juridique (Graphique 10).

Graphique 10. Exemples récents de l'association de multiples parties prenantes à des normes de l'OCDE



32. La participation de plusieurs parties prenantes - que ce soit par le biais de groupes d'experts, de consultations publiques ou ciblées, de conférences ou d'autres manifestations - peut à la fois améliorer les normes de l'Organisation, en mettant en commun les connaissances et en leur faisant bénéficier de perspectives différentes, et élargir leur portée et accroître leur adoption, pour aboutir, de ce fait, à des résultats multilatéraux plus inclusifs et plus efficaces.

33. De par sa capacité à rassembler efficacement les perspectives de différentes communautés d'action et parties prenantes, l'OCDE est bien placée pour continuer à développer des normes de qualité et reposant sur des données concrètes, afin d'aider les pays à relever les défis nouveaux et existants.

Annexe : Activité normative entre mai 2019 et octobre 2020

Instruments juridiques adoptés ou révisés depuis mai 2019 (y compris lors de la RCM de 2019)

 Recommandation sur l'intelligence artificielle *	 Recommandation relative aux Lignes directrices sur l'intégrité et la lutte contre la corruption dans les entreprises publiques *	 Déclaration sur l'innovation dans le secteur public *	 Les Codes de l'OCDE de la libération X
 Recommandation concernant une action efficace contre les ententes injustifiables X	 Recommandation sur la protection des consommateurs dans le domaine du crédit à la consommation X	 Recommandation du CAD sur l'élimination de l'exploitation sexuelle, des atteintes sexuelles et du harcèlement sexuel dans le contexte de la coopération pour le développement et de l'aide humanitaire : principaux piliers de la prévention et de la réponse *	 Recommandation sur la lutte contre le commerce illicite: renforcement de la transparence dans les zones franches *
 Recommandation concernant l'évaluation des projets, plans et programmes ayant des incidences sensibles sur l'environnement X	 Recommandation sur la sécurité numérique des activités critiques X	 Recommandation sur l'innovation responsable dans le domaine des neurotechnologies *	 Recommandation sur l'évaluation d'impact sur la concurrence O
 Recommandation sur la cohérence des politiques au service du développement durable X	 Recommandation concernant l'évaluation environnementale des projets et programmes d'aide au développement O	 Recommandation sur la sécurité des produits de consommation O	 Recommandation sur la gouvernance des infrastructures *
 Décision sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets destinés à des opérations de valorisation X	 Recommandation sur la définition de référence de l'OCDE des investissements directs internationaux X		

* Instrument dans un nouveau domaine de travail
X Révision d'un instrument existant
O Révision of de plusieurs instruments et consolidation

Rapports au Conseil sur la mise en œuvre, la diffusion et le maintien de la pertinence des instruments depuis mai 2019



Rapport sur la mise en œuvre de la Recommandation sur les Principes applicables à la gouvernance publique des partenariats public-privé [C(2019)89]



Rapport sur la mise en œuvre de la Recommandation sur les marchés publics [C(2019)94/FINAL]



Rapport sur la mise en œuvre de la Recommandation sur le processus d'élaboration des politiques publiques en matière de consommation [C(2019)126]



Rapport sur la mise en œuvre de la Recommandation sur la Gouvernance budgétaire [C(2020)8 & CORR]



Rapport sur la mise en œuvre de la Recommandation sur la norme d'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers en matière fiscale [C(2020)47]



Rapport sur la mise en œuvre de la Recommandation relative aux Lignes directrices sur la sûreté sismique des établissements scolaires [C(2020)50]



Rapport sur la mise en œuvre de la Recommandation concernant les bonnes pratiques statistiques [C(2020)107]



Rapport sur la mise en œuvre de la Recommandation relative aux Principes de gouvernance d'entreprise [C(2020)94]



Rapport sur la mise en œuvre de la Recommandation sur les biobanques et bases de données de recherche en génétique humaine [C(2020)109]



Rapport sur la mise en œuvre de la Recommandation sur la gouvernance des essais cliniques [C(2020)108]